

ROBERT DECKER

Vice-Président pour l'Europe de la FIEP

1. Précisions terminologiques

Par «sport» il faut entendre dans le présent contexte toutes les activités physiques et/ou sportives pratiquées sous des formes soit compétitives, soit non-compétitives, aussi bien les activités physiques et sportives traditionnelles que des formes d'activités corporelles plus modernes, alternatives, voire orientales, y compris la danse, l'expression corporelle, les jeux moteurs, les petits et les grands jeux, les techniques de relaxation, le yoga, le tai-chi, les gymnastiques médicales et/ou d'entretien etc.

A la conception classique du sport, on tente ici de substituer «un sport pour un nombre aussi grand que possible de personnes». Dans le «sport pour tous», ou «sport-loisir» ou «sport-santé», nous avons affaire à des formes motrices présentant une grande variété et une grande diversité, une multitude de formes et de contenus qui ont été créées et développées par de nombreuses personnes pendant la fin du 20. et le début du 21. Siècle.

2. Premiers développements et quelques dates-clé du sport-santé en Europe

Au seuil de ce nouveau siècle, le développement mondial du sport peut être vu dans deux phases ou périodes fondatrices. Le sport classique basé sur la compétition et la sélection des meilleurs, des potentiels champions, s'est établi à travers le monde entier au cours des deux premiers tiers du 20. Siècle. Il a atteint les territoires les plus éloignés de notre globe en se basant sur une stricte identité de ses programmes, de ses contenus et de ses règlements.

Au cours du deuxième tiers du vingtième siècle a débuté ce que Jürgen PALM, le pape incontesté du sport pour tous non seulement en Allemagne, mais dans bien des parties du monde entier et président mondial de la TAFISA (Trim and Fitness International Sport for All Association) a appelé la **deuxième période fondatrice du sport**, à savoir l'expansion du sport-loisir en tant que «sport pour tous» .

Dans le **développement du «sport pour tous» en Europe**. PALM décrit différentes approches reflétant les compétences nationales pour le sport dans les différents pays européens.

Une première grande approche a pris son départ en Norvège dès 1969 et a irradié sur toute la Scandinavie et sur l'Europe de l'Ouest, c'est-à-dire sur les pays dans lesquels le sport est régi par les confédérations ou associations nationales faitières privées du sport. Dès le début des années soixante-dix, des campagnes nationales, des séminaires et des académies en faveur du sport pour tous ont été organisés ou institués, à l'instar de la campagne de la Confédération nationale du sport norvégien de 1969 en faveur de la «Physical **Fitness**», de la bonne condition physique de toute la population, par les confédérations nationales faitières du sport en Suède,

en Finlande, au Danemark, en Islande, aux Pays Bas, en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Israël.

Dans toute une série de pays européens, à savoir la Belgique, le Royaume Uni (par le CCPR-Central Council for Physical Recreation), le Portugal dans Europe de l'Ouest, la Yougoslavie, la Pologne l'URSS et la Hongrie en Europe de l'Est, c'est l'Etat, à travers ses institutions nationales du sport, qui a initié de telles campagnes en faveur du «Sport pour Tout».

Dans les pays européens où les comités olympiques nationaux remplissent également les fonctions d'organismes faitiers nationaux du sport organisé, des campagnes plus ou moins réussies en faveur du «Sport pour Tous» ont été initiées par les comités olympiques nationaux. Tel a été le cas notamment en France (CNOSF), en Italie (CONI) et au Luxembourg (COSL).

Toutes ces initiatives centrées sur le grand nombre, la multitude de personnes sinon toute la population, sont caractérisées par une très grande variété, voire une très grande diversité des formes, avec comme objectif principal non plus la seule performance, le culte de l'élite, la victoire du meilleur, mais essentiellement la santé, la sociabilité, le bien-être, la joie de vivre et le plaisir, l'expérience de soi-même aussi du plus grand nombre.

Quelques dates marquantes du développement du «sport-loisir» ou «sport-santé» en Europe

1946: Fondation de la Confédération Norvégienne du Sport à l'instar de la Confédération Nationale du Sport de la Suède (créée dès 1904). Mission: diriger et organiser le sport dans le but d'améliorer la santé de toute la population.

1953: Aux U.S.A., début du «itnness-movement», à la suite des résultats catastrophiques réalisés par un échantillon représentatif d'enfants américains aux tests de la condition physique de KRAUS-WEBER en comparaison avec les résultats obtenus aux mêmes épreuves par un échantillon d'enfants européens.

1959: En Allemagne, proclamation de la «2. voie dans le sport» (2. Weg des Sports) par le Deutscher Sportbund - DSB (confédération allemande du sport), la 1. voie étant le sport classique (de compétition) organisé dans les clubs sportifs et les fédérations sportives allemandes: date de **naissance du sport pour tous** en Allemagne.

1966: «Charte du Sport Allemand» définissant les missions du DSB: se consacrer, outre au sport d'élite (Spitzensport) également au développement du «Breitensport» (sport de masse).

1969: La puissante Confédération Norvégienne du Sport réussit, après une longue et intensive lutte avec les fédérations sportives olympiques, à inviter les confédérations nationales européennes du sport, les comités olympiques européens et les organismes étatiques des différents pays européens à une grande conférence internationale sous le thème central du

«TRIM» (dégrossir, mettre en condition physique, en bonne santé).

1970: En Allemagne, sous l'impulsion du DSB et du DTB (fédération allemande de gymnastique), début de la campagne nationale de mise en condition physique ou «TRIMM-AKTION», à l'instar des campagnes similaires initiées dès les années soixante d'abord en Norvège, ensuite dans les autres pays scandinaves.

1970: Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: Recommandation 588 (1970) relative au développement du sport pour tous et de la création de structures de coordination dans ce domaine.

Dans ce document, l'assemblée constate d'une part les transformations de la société moderne, avec d'une part la suppression du minimum d'exercice physique régulier indispensable à l'équilibre physiologique de l'homme, et, d'autre part, l'accentuation, sur le plan psychologique, de la solitude de l'homme et sa dépendance vis-à-vis de son milieu ambiant.

Rappelant les deux fonctions capitales du sport, à savoir sa fonction biologique et sa fonction socioculturelle, elle appelle à des mesures immédiates tendant à mettre le sport en tant qu'activité socioculturelle à la portée de couches de plus en plus larges de la population, conformément au concept «Sport pour Tous» .

1972:Conseil de l'Europe: Recommandation 682 (1972) relative à une «Charte du sport pour tous». L'Assemblée parlementaire y recommande au Comité des Ministres «d'adopter une «Charte européenne du sport pour tous» et invite les organes compétents «à veiller à la mise en œuvre de cette charte» .

1973: Finlande: Congrès International sur les sports, à Jyväskylä. Eino Heikkinen: «La Finlande a joui de la reconnaissance mondiale grâce aux prouesses de ses athlètes NURMI, VASAL et VIREN, mais ses malades du cœur ont fait reculer les capacités ou prouesses sportives du peuple finlandais».

1975: Publication par le Conseil de l'Europe, sous l'impulsion des Confédérations nationales du sport des pays scandinaves, de la **«Charte Européenne du Sport pour Tous»** invitant tous les européens à faire du sport pour améliorer leur santé.(Doc. CMS (75) 18)

Depuis lors, développement considérable du «Sport-Santé» dans pratiquement tous les pays européens, avec, dans bien des pays, un accroissement considérable du nombre des membres des clubs sportifs et gymniques.

Ainsi, à titre d'exemple, le DSB, avec ses 86 000 clubs de gymnastique et de sports, comptait en 1980 17 millions de membres, soit 27, 6% de la population, en 1989 20, 9 millions de membres, soit 34,3% de la population et en 2000 26,8 millions de membres, soit 32,8% de la population totale. Outre ce tiers, on estime qu'un deuxième tiers de la population allemande a fait du sport en dehors des organisations du DSB ou dans le cadre d'offres commerciales.

2002. 01.03: 40 années <sport pour tous>, passé, présent et avenir. Symposium de Darmstadt organisé par l'Institut des Sciences du sport de l'Université de Darmstadt.

2002. 01.03 marsà Francfort/Main, Allemagne, «Deutscher Turnerbund» en collaboration avec le «Deutscher Sportbund»: Séminaire international

d'experts sur le thème «Challenges for the development of <Sport for All> in Europe»

2002: du 27 au 30 juin à Paris: Jeux Européens Sport Santé, avec e.a. aussi la table ronde «Le citoyen européen et le sport» animée par Robert Decker, Yves Le Lostecque et Walfried Koenig.

L'Allemagne, un exemple de bon développement du sport-loisir ou sport de masse

En Allemagne, c'est d'une part le <Deutscher Turnerbund> - la fédération allemande de gymnastique- et d'autre part les campagnes du département du sport pour tous du <Deutscher Sportbund >-confédération allemande des sports- qui ont le plus contribué au grand développement du sport pour tous dès le début des années soixante.

Dans le DSB, l'organisme faïtier du sport organisé allemand, le <sport pour tous> figure depuis longtemps de façon absolument paritaire ou égale en importance à côté du sport de compétition, de haute compétition et d'élite. Parmi les fédérations allemandes régissant les différentes disciplines sportives, pas moins de 52 fédérations ont aujourd'hui un vice-président chargé du sport pour tous, à côté du vice-président en charge du sport de compétition et du sport d'élite.

Il est vrai qu'il y avait, au départ, dans les années soixante, des conflits intensifs entre d'une part le DTB comme responsable traditionnel ou organisme compétent en matière du «allgemeines Turnen <- de la gymnastique tout court pour le commun des mortels et le département «Breitensport» - sport pour tous- du DSB. D'une initiale vive opposition à l'égard de ces formes nouvelles de pratiques sportives moins formelles, moins bien réglementées et codifiées, on en est venu avec le temps à une ouverture plus ou moins grande des clubs sportifs et des fédérations sportives, à une réorientation de la formation des moniteurs et des animateurs sportifs et à l'égalité des droits des hommes et des femmes dans le sport qui n'est plus seulement considéré comme un domaine exclusivement réservé aux hommes. «Sport ist nicht mehr nur Männersache».

Parmi les fédérations sportives allemandes, le DTB a été dans les années soixante-dix à quatre-vingt-dix une espèce de vaisseau amiral du <sport pour tous>, avec ses campagnes du <Trimm Dich>, <Turn mal wieder>, <Turnen ist mehr>, <Aktiv-er leben>, avec ses offres très variées et diversifiées en matière pour enfants, pour femmes et pour personnes âgées, avec ses programmes d'action, comme <Gesundheit im Turnverein>, ses nouvelles offres pour ses 4.852.724 membres, répartis dans ses 22 000 clubs des 22 Landesverbände (fédérations de pays), avec 61.2% d'adultes, 33,3% d'enfants et 5% de jeunes, et dont 99% sont des adeptes du sport-loisir ou sport-santé, sa très récente organisation monstre «Deutscher Turnfest 2002» à Leipzig du 18 au 25 mai, avec plus de 100 000 participant(e)s. (cf. www.dtb-online.de, www.pluspunkt-gesundheit.de, www.dtb-akademie.de)

Outre les disciplines olympiques en rapport avec la gymnastique, à savoir la gymnastique artistique au sol et aux agrès, la GRS (Gymnastique Rythmique Sportive) et la gymnastique de haut niveau sur trampoline, le DTB gère les disciplines sportives non-olympiques suivantes: aérobics,

acrobatie sportive, gymnastique rythmique et danse, gymnastique au «Rhönrad» (grande roue), course d'orientation, Rope Skipping (saut à la corde), les jeux gymniques de «Faustball» (ballon au poing) , «Prellball» et «Korfball», «Ringtennis» (tennis avec petits anneaux), «Indiaca», «Völkerball» (ballon prisonnier), «Schleuderball» (balle lestée avec lanière double ou manche qu'il s'agit de lancer aussi loin que possible) et volleyball comme sport-loisir.

Vient s'y ajouter le **sport-santé** avec travail de la condition physique, à savoir «Konditionstraining» et «Fisnesstraining».

Sans pouvoir énumérer ici la vaste liste des offres de formations de moniteurs et d'entraîneurs du DTB, voici, à titre d'exemple, une récente liste d'offres de cours de perfectionnement de l'académie du DTB dans les domaines aérolics, fitness et santé: vidéo-clips-danse, aérolics, training proprioceptif, AKWiYO – action-réaction, nouvelles formes de travail en matière de musculation dans le club sportif /le studio de fitness, «Variations Double-Steps», entraînement/travail de l'endurance/résistance dans le club/studio de fitness et «Aqua-dos-fit» .

3. Structures européennes actuelles du sport

Dans le vaste domaine du sport, les responsabilités en matière de sport en général et de sport-santé en particulier sont assumées à différents niveaux à la fois par des organismes non-gouvernementaux et des institutions étatiques.

1) Organisations non-gouvernementales

L' «European Non-Governmental Sports Organisation (ENGSO)» qui regroupe l'ensemble des confédérations nationales des sports, p.ex., pour l'Allemagne, le DSB (Deutscher Sportbund), organisme faïtier du sport organisé allemand, comprenant aussi bien les fédérations de sports olympiques que non-olympiques et/ou de loisir, ou, à défaut de telles confédérations nationales des sports, les Comités Olympiques Nationaux, comme le CNOSF pour la France, le CONI pour l'Italie, Le Comité Olympique Interfédéral Belge (COIB), le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) pour le Luxembourg.

Pour le vaste, très complexe et très diversifié domaine du sport pour tous, l'ENGSO organise régulièrement sa **Table Ronde pour le Sport pour Tous (ENGSO-Sport for All Round Table)**, ainsi que des «Forums».

Nombre de Confédérations ou Unions Européennes des différentes disciplines sportives, comme l'UEFA (Union Européenne du Football Association) pour le football, la CEV (Confédération Européenne de Volleyball) ne s'occupent pas uniquement de l'organisation de Coupes Européennes comme en football, mais aussi, comme la Confédération Européenne de Volleyball, du développement du volley-loisir, du 'beach-volley' et du 'park-volley', c'est-à-dire de formes en partie moins contraignantes, moins strictement réglementées et codifiées de leur sport se prêtant à des pratiques plus libres, donc, en l'occurrence, de volleyball pour tous.

Même le **Comité International Olympique (C.I.O.)** compte, parmi ses domaines d'action, différents champs spéciaux, dont précisément le «Sport pour Tous».

- Dans son message, à l'occasion de la «Course de la Journée Olympique 2002», le Président du C.I.O., le Dr Jacques ROGGE rappelle que «depuis 1987, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, de handicapés, de tous les âges et de tous les horizons, répondent à l'appel des Comités Nationaux Olympiques et participent, dans la joie, à la traditionnelle course de la Journée Olympique, qui commémore la fondation du Comité Olympique International par le baron Pierre de Coubertin le 23 juin 1894 à l'Université de la Sorbonne à Paris, France.

Il est primordial que le sport pour tous devienne un principe clé du développement harmonieux de l'être humain, afin de contribuer à bâtir, par le biais des valeurs qu'il véhicule, un monde pacifique et meilleur.»

2) Organisations Gouvernementales

A citer ici en premier lieu la Conférence des ministres européens responsables du sport qui se réunit de façon dite formelle ou informelle, sans toutefois oublier les Conseils des Ministres européens responsables pour le sport, l'éducation et la jeunesse, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, avec, à titre d'exemple, la récente proposition du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004!

Ainsi, lors de la 9^e Conférence des ministres européens responsables du sport, le Ministre polonais a invité les autres ministres à tenir la 16^e Réunion informelle des ministres européens des sports à Varsovie, les 12 et 13 septembre 2002, avec, comme thème central «L'éducation physique et le sport: une nouvelle approche politique et institutionnelle». Cette conférence a été préparée par un groupe d'experts du CDDS sur l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des adolescents.

3) Organisations européennes «mixtes» réunissant des institutions gouvernementales avec des organisations non-gouvernementales

- **Le Comité pour le Développement du Sport (CDDS) du Conseil de l'Europe**

Créé dans les années soixante-dix à la demande de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CDDS regroupe, selon les structures respectives du sport dans les 39 pays européens membres, des hauts fonctionnaires gouvernementaux et des hauts responsables des organismes faïtiers (en général les confédérations nationales du sport) des pays membres. Parmi les grandes préoccupations du CDDS, il faut sans aucun doute citer les très grands efforts du CDDS en faveur du développement du sport pour tous dans les pays membres du Conseil de l'Europe, en partant de sa «Charte du Sport pour Tous», publiée dès 1976, jusqu'aux grands efforts pour réaliser précisément la 16. Conférence informelle des Ministres européens du sport de Varsovie.

- **La Conférence européenne des sports** qui se réunit à intervalles réguliers pour traiter des problèmes généraux en rapport avec le sport et qui regroupe elle-aussi les responsables gouvernementaux et non-gouvernementaux du sport de tous les pays européens.

- **Le «Forum européen du sport» organisé annuellement par la Commission Européenne de l'Union Européenne** et auquel sont invités aussi bien

des représentants gouvernementaux, des représentants non-gouvernementaux, tels le CIO, l'ENGSO, EOC, les comités nationaux olympiques et/ou les Confédérations faitières du sport des pays européens, les fédérations ou confédérations européennes des différentes disciplines sportives olympiques et non-olympiques.

La Commission Européenne et le sport

par Yves Le Lostecque, haut fonctionnaire à la Direction générale de l'Education, de la Culture et du Sport de la Commission Européenne, Bruxelles

«La Communauté européenne ne dispose pas de compétence spécifique dans le domaine du sport. Les efforts communautaires ont donc été naturellement concentrés sur des politiques telles que l'agriculture, l'industrie, la concurrence, etc. L'apport du sport pour la santé publique n'a par conséquent pas donné lieu à des initiatives majeures de l'Union européenne.

Pourtant, le sport a toujours été très présent dans le paysage communautaire. L'affaire Bosman ou les discussions relatives aux transferts de joueurs professionnels sont là pour le démontrer! Ce paradoxe n'est en réalité qu'apparent. En effet, le sport amateur, le sport loisir, le sport-facteur de santé restent assez largement des matières qui relèvent de la compétence des Etats membres ou des fédérations sportives. Et la Commission européenne se veut respectueuse des limites de son intervention. En revanche, le sport professionnel, le sport business, le sport spectacle sont pleinement couverts par les dispositions du Traité, en tant qu'activités économiques. Ceci a amené la Communauté, à travers notamment ses politiques de concurrence, de libre circulation, de marché public, etc. à intervenir de plus en plus dans le monde du sport. Ces dernières années, l'explosion économique du sport s'est aussi traduite par des interventions communautaires de plus en plus fréquentes.

Cependant, jusqu'à une période relativement récente, la Communauté n'avait pas véritablement adopté d'approche globale relative au sport. Le traité d'Amsterdam, avec sa déclaration relative au sport annexée au traité, a en 1997 constitué une première évolution. Puis en 1999, à l'initiative de Mme REDING, commissaire européenne chargée des sports, la Commission a adopté deux communications d'importance fondamentale. Il s'agit du plan d'appui communautaire à la lutte contre le dopage dans le sport et du «rapport d'Helsinki sur le sport». Dans ce dernier document, la Commission s'est pour la première fois dotée d'une «doctrine sportive».

Enfin, la déclaration de Nice de décembre 2000 adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement et relative à la spécificité du sport a constitué une nouvelle étape vers la reconnaissance de la réalité du sport et de son importance par les institutions communautaires.

Aujourd'hui, les chantiers se multiplient et le sport est devenu un sujet d'importance. Ceci n'est guère surprenant dans la mesure où le sport constitue un pôle d'intérêt majeur des citoyens. Cependant, l'approche de la Commission vis-à-vis du sport s'est diversifiée. L'attention se porte maintenant sur certaines valeurs du sport, par exemple son apport en tant que facteur de santé.

Si on ne peut pas parler encore à proprement parler de politique du sport, les initiatives foisonnent. L'objectif 2004 sera à cet égard fondamental. En effet, la Commission a, en octobre 2001, adopté une proposition de décision visant à faire de 2004 l'année européenne de l'éducation par le sport. Cette année 2004 qui verra les JO revenir à leur berceau va donc constituer un rendez vous important sur l'agenda sportif communautaire. Elle permettra de démontrer que la Commission voit dans le sport, bien plus qu'un phénomène économique mais aussi et surtout un phénomène social et éducatif. Elle permettra enfin de mesurer quelles sont les évolutions possibles. Elle peut aussi contribuer à la valorisation du sport en tant que facteur de santé.»

4. Structures et formes de pratiques physiques et sportives de loisir/de santé

Pour les millions de personnes pratiquant un sport de compétition au sein d'un club sportif affilié à la fédération nationale régissant la discipline sportive en question, elle-même affiliée à la fédération internationale et aussi européenne compétente, il va de soi qu'ils doivent se plier aux statuts et aux règlements de leur discipline sportive établis par leur fédération internationale.

Il n'en est pas du tout de même pour le sport-loisir ou «sport pour tous».

En effet, pour quiconque s'adonne, pour des motifs ou des raisons de santé, de plaisir, de sociabilité ou d'expérience de soi-même, pour essayer d'apprendre à connaître ses propres possibilités et limites, à une activité physique et/ou sportive, telle que faire de la marche (randonnées à pied), course, natation, bicyclette, ou qui prend part à une ou plusieurs des formes de danses pratiquées de part le monde entier, ou qui travaille sa forme physique au moyen de multiples appareils (de musculation, de fitness, ou qui recherche à dominer un adversaire potentiel grâce à une formation dans un des très nombreux arts martiaux d'origine asiatique, il ne peut être question de se soumettre à l'obédience, à l'autorité d'un quelconque organisme faitier, d'une fédération sportive nationale ou internationale. Il ne peut par conséquent pas être question de vouloir ranger le «sport pour tous» sous la compétence d'un organisme faitier mondial, fut-ce celle du C.I.O.!

Par contre, les porteurs traditionnels du sport organisé, les fédérations sportives nationales et internationales, peuvent très bien s'engager aussi dans le sport-loisir en adaptant leurs disciplines sportives aux besoins et aux possibilités des participants et y jouer par conséquent aussi un certain rôle, comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans certains sports, comme le volleyball.

Ce qu'il faut dans ce vaste et relativement nouveau domaine, c'est une coopération ouverte entre les différents porteurs, une espèce de foire aux idées, de conférence, de congrès, permettant un vif échange d'idées et d'expériences, comme cela a été le cas dès 1973 avec les conférences internationales de «Trim and Fitness» d'où est né la TAFISA, ou des conférences de la «FISpT (Fédération Internationale du Sport pour Tous), ou encore des Congrès mondiaux du sport pour tous du C.I.O.

Quelles activités sportives pour qui: jeunes, adultes, seniors?

Pour **enfants et jeunes**, il y a lieu de différencier entre le sport-loisir sans école et sans club et le sport-loisir au sein d'un club.

Alors que pour le sport-loisir en dehors de l'école et d'un club, il y a le très vaste éventail s'étendant de la pratique de la bicyclette, des patins à roulette, de la natation, du jogging, en passant par le tennis, le tennis de table, le <street-ball>, le football sur des terrains vagues, le badminton, la danse, le patin sur place, en passant par le ski, la randonnée à pied et l'escalade, l'équitation, jusqu'à l'athlétisme sous des formes le cas échéant simplifiées.

Quant aux pratiques sportives dans un club sportif ou au sein d'une association sportive scolaire, les enfants et les jeunes s'adonnent au football, à la natation, à la gymnastique, au tennis, à l'athlétisme, au handball, au judo, au tennis de table, à l'équitation, la gymnastique rythmique (sportive), la danse, le badminton, le basketball, l'athlétisme.

Pour **les adultes**, femmes et hommes dans la fleur de l'âge, toutes les pratiques sportives sont possibles et il y a un très grand pluralisme d'offres très différentes, allant des offres traditionnelles par les clubs sportifs, dont bien sûr aussi les formes sous formes de compétition. Ici une parenthèse : Si, classiquement, les offres sportives dans les clubs traditionnels sportifs selon le modèle classique sont liées à la performance, alors que les offres alternatives en matière de sport-loisir le sont avec le plaisir, la joie de s'ébattre, de se défouler aussi, il n'en est pas moins qu'on peut affirmer que dans les ligues /classes inférieures des championnats dans toutes les disciplines sportives les activités sportives ont lieu selon un schéma de loisir pour amateurs, avec un à deux entraînements de deux heures par semaine et un match «officiel» en fin de semaine, plus, bien sûr, les moments de convivialité, aussi bien après l'entraînement qu'après le match. Aussi faut-il ranger aussi toutes ces activités sportives compétitives institutionnalisées, différenciées, parmi les activités sportives dites de loisir pour ce qui est des performances.

D'autre part, il faut préciser qu'en général, il y a bien plus de contraintes et de difficultés pour les femmes, surtout pour les épouses au foyer et, bien sûr, pour les mères exerçant une profession., pour s'adonner à une pratique sportive, peu importe qu'elle soit traditionnelle, sous forme institutionnalisée que simplement de loisir (cf. travaux et publications y relatifs de Gertrud PFISTER, éminente spécialiste allemande des questions en rapport avec les femmes dans le sport de l'Université libre de Berlin et maintenant professeur de sociologie à l'Université de Copenhague). (1)

Grande variété des activités physiques, motrices et sportives

De l'étude dite «MAREP» effectuée dans un contexte international en 1997/98 dans les pays fédéraux de Rhénanie du Nord et de la Saxe pour évaluer les stratégies utilisées pour promouvoir la santé, on a pu retenir plus de 60 activités corporelles, physiques et sportives citées pêle-mêle lors d'une enquête téléphonique effectuée au hasard auprès de 1402 adultes (de plus de 18 ans)(1).

A partir de la même enquête, on a établi une.

Liste par ordre de préférence des activités sportives, physiques et motrices pratiquées:

Gymnastique (Gymnastik) (14-17%)
Cyclisme/faire du vélo (Rad fahren) (15-26%)
Natation (Schwimmen) (8,5 - 12%)
Randonnées (Wandern) (4,5 - 7%)
Jogging (5%)
Fitness (4,7 - 5,1)
Marche/walking (Gehen)(2-2,4%)
Football (3,7 - 5%)
Aérobic (2- 2,4%)
Volleyball (1,8 - 2,4%)
Tennis (0,6 - 3,5%).

D'après la même enquête, entre 60 et 50% des pratiquants préfèrent un cadre privé, c'est-à-dire pratiquent leur «sport» à titre individuel, en dehors de toute structure sportive établie.

Entre 18 et 26% des personnes interrogées préfèrent pratiquer leur «sport» dans un club,

Entre 8 à 10% s'adressent à des structures commerciales pour «faire de l'exercice»,

Entre 4 et 6% le font au sein de structures communales,

4% au sein de structures offertes par des caisses de maladie

Et entre 3 à 4% au sein de l'entreprise où ils travaillent.

Comme discipline sportives préférées pratiquées soit au sein d'un club, soit en privé, soit ailleurs (commerce, communes, caisses de maladie, entreprises) on a retenu en premier lieu la gymnastique (comprise au sens très large du terme), suivie du cyclisme, de la natation, des randonnées à pied/ walking/ marche à pied, du jogging/ course à allure modérée, des activités de mise en condition physique. Viennent ensuite le football, les «aérobics», le volleyball et, le tennis.

Quant aux contenus des pratiques physiques et sportives «auto-organisées», on trouve en tout premier lieu la bicyclette (25,63%), la natation (18,35%, la course à pied/jogging (16,69%). Viennent ensuite: la «gymnastique» (5,15%), le patinage sur roulettes en ligne (5,11%), le football (3,92%), le badminton (3,11%), les randonnées à pied (1,96%) et le ski (1,79%).

Parmi les motifs ou les significations, le «pourquoi des pratiques physiques sportives «on a pu retenir en tout premier lieu le vécu, la joie, le plaisir du vécu, le risque et l'aventure, la bonne condition physique et la santé, la convivialité et l'esprit communautaire. La recherche de performances et la réalisation d'exploits sportifs sous forme de compétition sont citées bien moins souvent, de même d'ailleurs que le bien de s'exprimer dans et par les gestes, le mouvement (expression corporelle). Autre motif cité: pouvoir se concentrer sur son propre corps et faire des expériences corporelles, si possible positives, de soi-même, autrement: se vivre, s'exprimer, de façon normale et/ou intensive, dans son propre corps, dans les mouvements.

Pour **les personnes âgées**, Heinz MEUSEL différencie entre

- (1) les disciplines sportives pour tous les sportifs âgés,
- (2) les sports nécessitant une préparation spéciale et
- (3) les sports pour sportifs expérimentés. (1)

Les organisateurs

Les différents organismes et/ou institutions cités comme organisateurs d'activités de sport-santé sont : les clubs sportifs classiques et affinitaires, les écoles et les universités - à travers leurs associations sportives scolaires et universitaires, les communes - à travers leurs offices municipaux des sports, le commerce (studios et centres de fitness, de bien-être (wellness), le tourisme.

Viennent s'y ajouter la très grande variété des différentes pratiques sportives auto-organisées, aussi diversifiées que nombreuses, comme la marche, les randonnées à pied, à bicyclette, à cheval, la course à pied/ le jogging/footing, la natation, le cyclisme, la gymnastique sous de multiples formes, le patinage sur roulettes en ligne, le football, le badminton, le ski. (1)

5. L'éducation au sport-loisir ou sport-santé par l'école-sa pédagogie, sa méthodologie.

La préparation au sport-santé doit être réalisée par et à l'école, de la maternelle à l'université, tout comme dans et par les fédérations/clubs sportifs.

Tout d'abord, il faut préciser que dans **l'école moderne**, des changements importants, tant de ses finalités, que de sa structure et de son fonctionnement, s'opèrent, ou , du moins, sont souhaités, recherchés.

Dans cette école nouvelle, **le mouvement** est appelé à jouer un rôle non plus uniquement compensatoire pour lutter contre les effets nocifs du sédentarisme et pour remplir ce qu'on a appelé ses fonctions hygiéniques, mais aussi un rôle essentiel comme **élément et principe structurel fondamental de tout apprentissage**. Cela pourrait se faire dans ce que les allemands appellent la "Bewegte Schule" (une école active, dans laquelle l'élève bouge, apprend avec tous ses sens, dont aussi le sens kinesthésique). - C'est ce que les belges appellent la participation de l'EP au développement de compétences transversales des enfants: "Au carrefour de la maîtrise de l'espace, du temps et du mouvement, l'éducation corporelle doit être partie prenante dans la formation des enfants à la lecture, aux mathématiques".

En ce qui **concerne l'éducation physique et sportive** proprement dite, **son objectif principal** est maintenant, de façon générale, le développement individuel de l'élève et de ses capacités organiques ainsi que de ses compétences motrices et sportives sociales actives -" Förderung der Handlungsfähigkeit im Sport"(Allemagne) -; - "donner aux élèves les savoirs et les connaissances leur permettant l'organisation et l'entretien de leur vie physique à tous les âges",- c'est-à-dire lui permettre d'assurer en toute autonomie la gestion de sa vie physique future d'adulte-. (France, Instructions officielles, 1993) Longtemps après les pays germaniques, le moyen est donc devenu aussi en France le but!

Sa **MISSION** spécifique est de contribuer à une croissance harmonieuse, à la satisfaction des besoins moteurs et ludiques, au développement et à l'épanouissement de la personnalité toute entière, tant dans ses dimensions cognitives, émotionnelles, affectives et sociales que corporelles et motrices, d'assurer l'initiation, sous des formes correctes, mais adaptées aux possibilités individuelles, aux techniques sportives, aux skills ou habiletés sportives de base en

vue d'une pratique sportive autonome ultérieure, d'éveiller de l'intérêt pour les APS, de même que la compréhension du rôle des APS au sens large du terme pour la santé, le bien-être, l'amélioration de la qualité de la vie en général.- Encore que ces **objectifs** élaborés et décrétés d'en haut par des administrateurs attendent toujours d'être confirmés par des recherches sérieuses des sciences du sport en général et tout particulièrement par la 'pédagogie générale des APS' ou la science de l'action motrice!

Ainsi donc, l'école se doit de préparer aux pratiques sportives actives de l'enfant et du jeune non seulement aux loisirs pendant son enfance et sa jeunesse, mais pendant toute sa vie ultérieure.

Cette préparation se fait non seulement par des offres de contenus nouveaux, mais aussi et même avant tout par une grande différenciation des méthodes ou procédés pédagogiques et des styles d'enseignement.

En effet, c'est l'application pertinente de différents procédés et processus inductifs et déductifs, directifs et non-directifs, de différents styles d'enseignement, bref, des principes de la pédagogie active, situative, qui est en fin de compte décisive pour réaliser les objectifs que l'enseignant se propose d'atteindre ou/et que les programmes officiels voudraient voir réalisés.

En général, **les méthodes d'éducation active** sont devenues aujourd'hui incontournables lorsqu'il s'agit d'attitudes, de motivations durables à développer, voire d'éducation au 'self-government', de l'éducation à l'autonomie, à la liberté, pour l'élève, de décider en fin de compte lui-même de ce qu'il va faire ou ne pas faire pour gérer sa vie physique en pleine connaissance de cause.

Dans un tel enseignement «ouvert», une grande place est accordée à des travaux collectifs des élèves, à des «projets d'enseignement», à des «projets d'école», à des formes de coopération avec d'autres institutions, comme e. a. des organisations s'occupant de problèmes de santé de la population, des entreprises, des offices communaux, des agences, des entreprises, des associations ou clubs sportifs.

Dans le domaine des sports, la coopération entre l'école et les associations sportives s'impose de toute évidence. Ici il s'agit en effet de renforcer l'engagement aux sports des enfants et des jeunes et d'utiliser des offres concrètes de sport-loisir ou de sport-santé. Une telle coopération est bien sûr largement facilitée s'il y a union personnelle entre le moniteur, l'entraîneur d'un club et l'instituteur ou le professeur, non seulement d'EP.S. Une telle coopération est en plus le plus souvent facile à réaliser sans grands frais ou dépenses supplémentaires.

Pour la très grande majorité des jeunes et des adultes, cela veut bien sûr dire les préparer au sport-loisir, au sport-santé.

L'accentuation de la mission spécifique de l'école en matière d'éducation au sport-loisir ou sport-santé doit se faire à travers les programmes, les plans d'études, avec leurs éventails de contenus d'activités physiques et/ou sportives, avec aussi la réalisation des missions spécifiques de l'EP.S citées ci-dessus, tout comme à travers l'approche pédagogique des enseignants, les méthodes ou procédés pédagogiques qu'ils utilisent. Le tout pour préparer et éduquer l'élève à ce qu'on appelle aujourd'hui une citoyenneté responsable, comprenant

évidemment un mode de vie sain, et, partant, aussi une pratique personnelle autonome d'activités physiques et/ou sportives adaptées à ses goûts, ses possibilités, ses besoins, ses disponibilités au cours de toute sa vie ultérieure.

6. Perspectives d'avenir et conclusion

D'après le professeur Christian WOPP, les clubs sportifs ou les associations sportives peuvent avoir un brillant avenir, à condition toutefois qu'ils soient disposés et ouverts aux changements, disposés à apprendre, à se développer, à prendre en considération les besoins et les aspirations des actuels et des futurs membres potentiels. Pour cela il leur faudra des dirigeants, des intervenants disposés à servir, à l'âme jeune, recrutant dans un style de jeunesse (Jugendstil), qui ne sautent pas sur chaque nouvelle mode, mais qui s'ouvrent à des populations susceptibles de les fréquenter: les femmes, les personnes âgées, les étrangers. A son avis, les pratiques sportives du présent et de l'avenir s'orienteront de plus en plus d'après les thèmes suivants, liés à des styles de vie: la santé, la fitness, la <wellness> - ou bien-être physique et mental, la détente et la relaxation, l'expérience corporelle, la <wilderness> (aventure, risque, les entreprises hasardeuses), la <speed> ou la vitesse et l'équilibre, l'expressivité (la danse, l'expression corporelle, la représentation), les <teamsports>, les sports (collectifs) ou, mieux, en petites équipes, en petits groupes, le tout pour vivre plus pleinement, pour prendre du plaisir, pour s'amuser, se pour se détendre, se défouler, pour s'éclater aussi, bref, pour mettre en scène un style de vie. (1)

Le développement des espaces de jeu changera lui-aussi: on ne recherchera plus en premier des installations sportives traditionnelles pour faire du sport, mais les pratiques sportives redescendent dans les rues, sur les places publiques. Le style de vie (habillements, vêtements, musique) recherche l'esthétique lors de l'élaboration, de la construction des aires, des espaces et des lieux de jeu, de sport et de mouvement. La concurrence, à savoir les offres commerciales, s'adressera aux mêmes groupes-cibles que les clubs sportifs.

«L'avenir ne tombera pas du ciel, il est fait par les hommes». Aussi avons-nous besoin d'une «organisation apprenante», et de changements rapides permanents. «Nous ne pourrons plus apprendre ou transmettre des connaissances, voire des compétences pour toute une vie. Il y faudra des apprentissages permanents. Aussi les vieux auront-ils de plus en plus de problèmes, de difficultés, pour transmettre aux jeunes les connaissances et les compétences requises pour bien agir».

Cette perspective d'avenir «allemande» du sport-santé doit être complétée dans le contexte européen par quelques idées-clé «françaises», c'est-à-dire empruntées à un pays dans lequel le sport-santé n'est pas en premier lieu organisé dans et par les fédérations sportives traditionnelles avant tout compétentes en matière de sport de compétition et de sport d'élite, mais au sein de fédérations sportives dites «affinitaires», «multisports», «neutres» et/ou d'éducation populaire.

Les 8, 9 et 10 mars 2002, pas moins de 19 associations nationales s'étaient réunies en colloque à Riom pour donner une série de réponses à la

question: «Comment garantir et promouvoir les valeurs éducatives et culturelles des activités physiques et sportives?»

Leur réponse a été que «le sport qu'ils organisent, à savoir le sport-santé, est insuffisamment pris en compte, du local au national, dans les politiques sportives et financières par rapport au sport-spectacle!»

Partant du constat qu'il n'est jamais question, à la radio, à la Télé ou dans les pages sportives des journaux, lors des reportages sur les Jeux Olympiques, la Coupe de Monde de football ou encore sur le Tour de France, de deux valeurs pourtant essentielles, à savoir l'éducation et la culture à travers du sport.»

Rappelant une phrase de Henri SERANDOUR, Président du Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF), comme quoi «la réalité du sport organisé n'est pas tant celle qui se voit à la télévision que celle qui se vit dans le quotidien du mouvement sportif et de la cité», il se sont dit rassurés en quelque sorte parce que «les mêmes téléspectateurs qui se gavent pendant des heures de F1, de sport olympique de très haut niveau, de matchs de foot ou de tennis, souhaitent de plus en plus pour eux-mêmes une pratique à l'opposé de ce qu'ils voient, c'est à dire sympa, conviviale, amateur à leur niveau, qui leur procure du plaisir».

Et les 150 congressistes de poursuivre: «Le sport de haut niveau, c'est du spectacle. Il en faut. C'est parfois même très beau. Mais nous n'avons aucun pouvoir d'action sur ce business et ces média qui nous dépassent» et dont ils ont fait le procès.

Par contre, ils étaient tous d'accord sur un point: «il faut plus que jamais que les responsables de toutes les Fédérations enfoncent sans cesse le clou de l'éducation, du respect des règles et des individus d'une part (c'est le maintien, voire le développement, des valeurs éducatives) du sport occasion de progrès personnels dans tous les domaines - et pas seulement techniques d'éveil et d'enrichissement de l'esprit de l'autre (c'est le développement des valeurs culturelles).»

Et de poursuivre: «Le club sportif du 21^e siècle doit absolument «faire» dans le plaisir, le lien social, la convivialité, faire du sport une occasion de joies partagées, de respect total de l'autre, d'ouverture de l'horizon personnel de ses adhérents, de socialisation et de sociabilité.

Les erreurs, les horreurs, les excès, l'anti-éducation parfois, du sport spectacle ne peuvent pas remettre en cause le sport lui-même, de la même façon que les accidents de la route ne doivent pas remettre en cause la voiture». (2)

Conclusion

Même si le «sport pour tous» restera toujours une utopie, nous devons tous œuvrer en faveur de la réalisation du sport, de pratiques physiques et sportives adaptées pour le plus grand nombre, et, surtout, pour reprendre un mot cher à Pierre SEURIN, Président de la F.I.E.P dans les années 1970, «pour ceux qui en ont un plus grand besoin» .